

Grille optique 2015 - Norme contrat responsable

Une paire de lunettes tous les 2 ans pour les adultes sauf si modification de la correction,
 Une paire de lunettes par an pour les enfants de moins de 18 ans sauf si modification de la correction.

a) Monture (plafonnée à 150 €) + verres simple foyer Sphère comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries, Cylindre inférieur ou égal à +4,00 dioptries	420 €
b) Monture (plafonnée à 150 €) + 1 verre mentionné au a) et 1 verre mentionné au c)	500 €
c) Monture (plafonnée à 150 €) + verres simple foyer Sphère hors zone de -6,00 et +6,00 dioptries ou Cylindre supérieur à +4,00 dioptries et verres multifocaux ou progressifs	675 €
d) Monture (plafonnée à 150 €) + 1 verre mentionné au a) et 1 verre mentionné au f)	600 €
e) Monture (plafonnée à 150 €) + 1 verre mentionné au c) et 1 verre mentionné au f)	720 €
f) Monture (plafonnée à 150 €) + verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8,00 et + 86,00 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 et +4,00 dioptries	765 €